SÉOLIS vous accompagne dans vos projets d'isolation et finance en partie vos travaux.

Ces travaux de rénovation énergétique s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).





Les avantages

Dans un contexte de coûts élevés des énergies, il est plus que jamais important de chercher à consommer **mieux** et à consommer **moins**. Des travaux de rénovation vous permettront de :

- Économiser de l'énergie et ainsi réduire vos factures
- Valoriser votre logement
- Améliorer votre confort en hiver et en été



Une offre pour tous

- Propriétaires
- Locataires (avec accord du propriétaire) d'une maison individuelle (construite depuis plus de 2 ans) en résidence principale ou secondaire

On s'occupe de tout!

Un accompagnement en 3 étapes :

- Prise de contact sous quinze jours en vue de convenir d'un rendez-vous à votre domicile pour l'étude technique et établissement du devis.
- Réalisation des travaux dans un délai moyen de 5 semaines à compter de la signature du devis (un délai plus important peut être envisagé pour l'isolation des murs).

Un délai minimal de sept jours francs doit être respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.

3 En choisissant SÉOLIS, vous profitez de nos primes dès la signature du devis. Celles-ci sont directement déduites, vous évitant ainsi toute avance de frais (TVA 5.5%).

Les travaux sont réalisés par l'un de nos partenaires qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de l'isolation.

Isoler pour économiser

Vous accompagner et financer vos travaux d'isolation(1)

Comment nous joindre?

Faire une demande en ligne

www.seolis.net/formulaire-de-contact-cee-part-ope-isolation/

Plus d'infos: www.seolis.net



336 avenue de Paris CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX SAEML à Directoire et Conseil

de Surveillance au capital de 72 116 000 € RCS Niort 492 041 066











DES COMBLES

25 à 30 %⁽²⁾ des déperditions thermiques

L'isolation de votre toiture est un moyen efficace pour améliorer le confort thermique de votre foyer. Elle peut être réalisée dans les combles aménageables et dans les combles perdus.

SÉOLIS prend en charge⁽³⁾

- 9,10 €/m² isolé
- 9,80 €/m² isolé pour les ménages précaires⁽⁴⁾



Les combles aménageables (plafond de combles)

Plus communément isolés par des rouleaux ou des panneaux isolants.



Les combles perdus

(non aménageables) Souvent isolés par soufflage de laine minérale de verre.

DES PLANCHERS

7 à 10 %⁽²⁾ des déperditions thermiques

L'isolation thermique des planchers peut être réalisée de plusieurs façons : isolation par le dessus, le dessous ou entre les éléments du plancher pour un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert. Elle vous permet de réduire l'humidité et de diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage.

SÉOLIS prend en charge⁽³⁾

- 5,80 €/m² isolé
- 6,20 €/m² isolé pour les ménages précaires⁽⁴⁾



Plancher béton

Isolant sous forme de plaques rigides qui offre une capacité isolante élevée.

Plancher bois

Isolant entre les solives avec laine de verre ou en rouleaux.

- 1 Cette opération s'adresse aux clients résidentiels SÉOLIS.
- 2 Estimation Source ADEME
- 3 Primes CEE calculées sur la base des Fiches d'Opérations Standardisées en vigueur
- 4 Soumis à conditions de revenus, détails sur www.seolis.net

DES MURS

20 à 25 %⁽²⁾ des déperditions thermiques

L'isolation des murs de votre maison, intérieurs et extérieurs. vous permet de garder la chaleur en hiver, la fraîcheur en été et de réduire l'humidité et les nuisances sonores.

SÉOLIS prend en charge⁽³⁾

- -8.50 €/m² isolé
- 9,10 €/m² isolé pour les ménages précaires⁽⁴⁾



Isolation par l'intérieur

Isolant en rouleaux à même le mur ou en soufflage en vrac entre le mur et la contre cloison.



Isolation par l'extérieur

les parois extérieures de votre maison sont enveloppées d'un revêtement isolant et protecteur.